

PROMOTION SUR DES POSTES DE CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX UNE CAP DE VALIDATION...

LA DG AVAIT HABITUÉ LES ÉLUS EN CAPN A BEAUCOUP DE FANTASIES EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL, MAIS C'EST LA PREMIÈRE FOIS QU'UNE CAP SE RÉUNIT **APRÈS** LES DATES DE NOMINATIONS DES AGENTS...

En effet, la CAP de promotion d'inspecteurs au grade d'inspecteur divisionnaire sur poste de CDL s'est tenue le 22 septembre pour une nomination effective le... 1er septembre.

Les élus **CFDT-CFTC** ont déploré les conditions dans lesquelles s'effectuent les mouvements et promotions sur les postes au choix, et notamment ceux concernant les CDL.

L'appel à candidature se limite dorénavant au simple giron de la direction locale qui recrute. C'est seulement si le poste ne trouve pas preneur en local qu'il est proposé au plan national. Certes les mouvements d'initiative local (MIL) sont prévus dans les textes pour les postes d'Idiv mais cette procédure n'est pas censée concerner les promotions. La DG n'en a que faire et se fixe ses propres règles de promotion.

Le développement de ce type de recrutement est un frein à la mobilité géographique. Les Idiv seront-ils destinés à faire toute leur carrière dans le même département faute d'avoir connaissance des postes qui s'offrent à eux dans d'autres directions ? Alors que le recrutement au choix des cadres va devenir la règle (cf. LDG ministérielles), les élus **CFDT-CFTC** le craignent fortement.

La DG se veut rassurante : il s'agit simplement d'une autre manière de construire les mouvements.

Sur ce point, les élus **CFDT-CFTC** ne peuvent qu'être d'accord. Une autre manière de construire un mouvement mais... surtout en toute opacité !

La transparence disparaît ainsi avec la suppression des CAP de mutations et de promotions.

Mais, la DG le promet, tout cela devrait être résolu avec la création d'un outil informatique dédié.

Ce qui n'a pas manqué d'étonner les élus **CFDT-CFTC**. En effet, les outils devraient être construits en même temps que sont menées les réformes. Mais la DGFIIP ne nous a jamais habitué à mener le chantier informatique de front avec les autres chantiers.

Une fois encore, les agents pâtissent collectivement de cette absence de synchronisation.

Il n'y a pas que les outils font cruellement défaut.

Questionnée sur les garanties de non-discrimination des postulants dans le cadre des recrutements sur les postes de CDL, la DG a répondu aux élus **CFDT-CFTC** que des formations sur ce sujet étaient en cours d'élaboration avec l'ENFIIP... là encore, aucune synchronisation. En attendant, aucune assurance n'est donnée aux candidats non retenus que toutes les précautions d'usage en matière de discrimination ont été prises.

**Mais rassurez-vous !
2020 n'est qu'une simple année de transition !!**



COMPTE-RENDU DE LA
CAPN DU,
22 SEPTEMBRE 2020



FINANCES.CFDT.FR
CFTC-FINANCES.ORG